

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 21 mai 2026

Délibération n° 2026-44

**Objet : Syndicat des
Mobilités de Touraine (SMT)
Avis sur le projet de Plan de
Mobilité 2026-2036**

Membres en exercice :	23
Présent.e.s :	18
Pouvoirs :	5
Absent.e.s :	0
Votant.e.s :	23

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 23 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 22/05/2026
- date de publication : 22/05/2026

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le treize mai, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, maire.

Présent.e.s :

Monsieur Bruno FENET, Monsieur Géraud PAPON, Madame Eugénie TERRIEN, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Matthieu TABURET, Monsieur Jean-Luc ARLOT, Madame Magali BABUSIAUX, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Nathalie DUBREUIL, Monsieur Philippe GASNIER, Monsieur Jean-Marc GILET, Madame Émeline GUEYLARD, Monsieur Christophe HERRMANN, Madame Stéphanie LECLERC, Monsieur Laurent MARCHAIS, Madame Nadine MICOUD, Monsieur Camille NADAN, Monsieur Christophe THORIGNY.

A / ont donné pouvoir :

Madame Agnès NARCY à Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Damien MORIEUX à Monsieur Christophe THORIGNY, Monsieur Dimitri DEBOUDT à Madame Stéphanie LECLERC, Madame Florence GIRAULT à Madame Nathalie DUBREUIL, Madame Julie VINCIGUERRA à Monsieur Matthieu TABURET.

A été élu.e secrétaire de séance à l'unanimité :

Monsieur Géraud PAPON.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Géraud PAPON expose :

Le Plan de Mobilité (PDM) définit la stratégie mobilité d'un territoire pour les dix prochaines années. Il est rendu obligatoire par la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 et s'inscrit dans le cadre des dispositions du Code des transports (Articles L1214-1 et suivants). Ce document stratégique vise à répondre aux enjeux contemporains de mobilités, en intégrant des objectifs de cohésion sociale et territoriale, de développement des mobilités actives, collectives et partagées, ainsi que de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) a élaboré un projet de PDM pour la période 2026-2036, succédant au Plan de Déplacement Urbain de 2013. Le PDM s'articulera également avec d'autres documents de planification urbaines comme le SCOT et le PLUm, également en cours d'élaboration afin de dessiner conjointement une évolution des politiques d'urbanisme et de mobilités performantes au quotidien.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec les acteurs locaux et les usagers, et doit désormais être soumis à l'avis des personnes publiques associées, dont la commune de Parçay-Meslay.

Les enjeux identifiés dans le projet de PDM s'articulent autour de quatre axes principaux :

- La préservation de la santé publique et de l'environnement, notamment par la réduction des émissions de polluants atmosphériques et la lutte contre la sédentarité ;
- Le développement d'alternatives à la voiture individuelle, en favorisant les mobilités décarbonées et multimodales ;
- La mobilité inclusive et solidaire, pour répondre aux besoins de tous les usagers, y compris les personnes à mobilité réduite ou en situation de précarité ;
- L'accompagnement au changement, par des actions de conseil et de sensibilisation aux nouvelles pratiques de mobilité.

Les axes stratégiques pour permettre la réalisation de ses enjeux sont les suivants :

- Réaliser des infrastructures : Concrétiser et réussir la mise en œuvre des infrastructures et services prévus
- Fluidifier le parcours des usagers : Optimiser les chaînes de déplacements autour d'une stratégie « rabattre / transporter / diffuser »
- Coordonner autour d'une gouvernance partagée : Créer et animer une gouvernance partenariale à l'échelle du PDM
- Étendre l'offre : Développer les réseaux multimodaux pour offrir une solution de report aux usagers externes au secteur urbain et au SMT en s'appuyant sur les centralités existantes
- Accompagner le changement : Apporter les services nécessaires pour engager la population dans le projet et l'accompagner dans le changement et assurer une équité de traitement de la population dans les usages et les territoires

La commune de Parçay-Meslay, en tant que personne publique associée, est invitée à formuler un avis sur ce projet dans un délai de trois mois à compter de sa transmission. À défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable. Suivra une phase d'enquête publique en mairie avant l'arrêt du projet.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 et suivants ;

VU le Code des Transports et notamment ses articles L1214-1, L1214-15 et R R1214-4 et suivants ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

VU la délibération du Comité syndical du SMT du 17 décembre 2025 arrêtant le projet de PDM 2026-2036 ;

CONSIDÉRANT le Plan de Mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine 2026-2036, tel que joint ;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces afférentes au projet de Plan de Mobilité de Touraine 2026-2036, telles que les pièces annexes, environnementales et de concertation préalable, sont consultables en mairie sur simple demande formulée par mail à l'adresse générale de la mairie ;



Sur le rapport de Monsieur Géraud PAPON, 2^e adjoint au maire délégué à l'espace public, à la qualité de vie, à la voirie, aux réseaux et à la sécurité, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité de Touraine 2026-2036, arrêté par le Syndicat des Mobilités de Touraine.



Secrétaire de séance,

Géraud PAPON



Le Maire,
Président la séance,

Bruno FENET